



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 7 juin 2022 au Pavillon à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2022-06-060 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2022**
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapport de la direction générale**
- 6. Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**
- 7. Période de questions par courriel et téléphone**
- 8. Approbation des salaires et des comptes**
- 9. Correspondance et suivi**
 - 9.1 Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2022
 - 9.2 Prix pour mur rétractable au Pavillon
 - 9.3 Activité arbres (suivi)
 - 9.4 Transport de la route 257 (pour travaux)

- 9.5 Demande des Loisirs Hampden/Scotstown au service incendie, pour la Saint-Jean (Chantal Langlois), suivi
- 9.6 Questionnaire pour statistiques et informations pour l'entente intermunicipale pour l'achat d'un camion de collectes
- 9.7 Regroupement incendie, suivi
- 9.8 Entretien piste cyclable du Parc régional du Marécage-des-Scots et entretien partagé pour la saison 2022
- 9.9 Certificat épargne étude pour nouveau-né
- 9.10 Nouvelle direction générale du transport du Haut-Saint-François
- 9.11 Brochure Trieur Bronze V5
- 9.12 Calendrier mesurage de fosses 2022
- 9.13 Heures supplémentaires de bureau 2022
- 9.14 Taux d'allocation pour frais automobile (km)
- 9.15 Autocollants du mouvement J'y participe
- 9.16 Budget Parc régional du Marécage-des-Scots
- 9.17 FRR - Volet 4, fiche de projet
- 9.18 Location tables
- 9.19 Regroupement pour inspecteur
- 9.20 Invitation pour présentation du projet de la piscine (9 juin 18 h 30)
- 9.21 Invitation de l'AGA de la SADC (8 juin 17 h 30)
- 9.22 Augmentation des salaires
- 9.23 Demande de rencontre avec la Corporation de Développement Communautaire du HSF
- 9.24 Demande pour chapiteau
- 9.25 Démission Sylvain Lamontagne (service de géomatique)
- 9.26 Réserve internationale du ciel étoilé

10. Résolutions

- 10.1 Participation à la démarche MADA avec la ville de Scotstown et nomination du comité
- 10.2 Installation de ponceaux pour les 2 entrées de la municipalité
- 10.3 Salaires pour camp de jour pour (loisirs)
- 10.4 Achat de véhicule de service
- 10.5 Offre pour activités extérieures ou intérieures pour briser l'isolement, organisées par (CAB - HSF) Centre d'action bénévole du HSF
- 10.6 Adoption du règlement 106-2022 modifiant le règlement 88-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du canton de Hampden
- 10.7 Adoption du règlement 107-2022, modifiant le règlement 101-2021, décrétant les frais de déplacement des élus du canton de Hampden
- 10.8 Embauche d'un ou d'une personne responsable des loisirs avec le programme Coopération municipale pour le FRR
- 10.9 Adoption des projets de la SDSH du programme FRR Volet 2

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de la séance

Il est proposé la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée

#3 2022-06-061 Adoption du procès-verbal du 3 mai 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 3 mai 2022, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, soit adopté tel que présenté, avec les correctifs nécessaires et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 **Rapport du maire**

#5 **Rapport de la Direction générale**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de mai 2022 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6 **Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de mai 2022 du service incendie par le chef pompier Daniel Beuchesne, celui du service de voirie par le directeur Bruce Saint-Laurent ainsi que le rapport mensuel du service d'urbanisme par Fernando Rosas que les élus ont préalablement consultés avant la séance, à l'exception du rapport de l'urbanisme.

#7 **Période de questions**

- Accès internet-Bell-chemin Arnold (si admissible);
- Règlement pour limite de vitesse pour les véhicules tout-terrain sur chemin municipal

#8 2022-06-062 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil 105 395,84 \$ pour les déboursés 2022000131 à 202200170.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 11 148,62 \$ pour les déboursés : # 202200131 à # 202200159.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9 **Correspondance et suivis**

- 9.1 Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2022
- 9.2 Prix pour mur rétractable au Pavillon
- 9.3 Activité arbres (suivi)
- 9.4 Transport de la route 257 (pour travaux)
- 9.5 Demande des Loisirs Hampden/Scotstown au service incendie, pour la Saint-Jean (Chantal Langlois) suivi
- 9.6 Questionnaire pour statistiques et informations pour l'entente intermunicipale pour l'achat d'un camion de collectes

- 9.7 Regroupement incendie suivi
- 9.8 Entretien piste cyclable du Parc régional du Marécage-des-Scots et entretien partagé pour la saison 2022
- 9.9 Certificat épargne étude pour nouveau-né
- 9.10 Nouvelle direction générale du transport du Haut-Saint-François
- 9.11 Brochure Trieur BronzeV5
- 9.12 Calendrier mesurage de fosses 2022
- 9.13 Heures supplémentaires de bureau 2022
- 9.14 Taux d'allocation pour frais d'automobile (km)
- 9.15 Autocollants du mouvement J'y participe
- 9.16 Budget parc Régional du Marécage-des-Scots
- 9.17 FRR - Volet 4, fiche de projet
- 9.18 Location tables
- 9.19 Regroupement pour inspecteur
- 9.20 Invitation pour présentation du projet de la piscine (9 juin 18 h 30)
- 9.21 Invitation de l'AGA de la SADC (8 juin 17 h 30)
- 9.22 Augmentation des salaires
- 9.23 Demande de rencontre avec la Corporation de Développement Communautaire du HSF
- 9.24 Demande pour chapiteau
- 9.25 Démission Sylvain Lamontagne (service de géomatique)
- 9.26 Réserve internationale du ciel étoilé

#10

Résolutions

#10.1 2022-06-063 **PARTICIPATION À LA DÉMARCHE MADA AVEC LA VILLE DE SCOTSTOWN ET NOMINATION DU COMITÉ.**

ATTENDU QUE la demande de reconnaissance municipalité amie des aînés (MADA) n'a pas été acceptée par le gouvernement à la suite des travaux effectués au cours de l'année 2021 par le comité de pilotage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal du canton de Hampden autorise de reprendre conjointement avec la ville de Scotstown pour obtenir la demande de reconnaissance, « Municipalité amie des aînés » (MADA), et de nommer comme suit, les personnes ci-dessous qui font partie du comité;

. Un (e) représentant(e) du conseil municipal de Hampden;

Madame Lisa Irving, conseillère

. Une personne de l'administration municipale de Hampden;

Madame Manon Roy, directrice générale et greffière-trésorière

. 2 personnes minimum représentant le groupe d'âge aîné de Hampden;

Madame Corinne Forestier, citoyenne

Monsieur Bertrand Prévost, maire

. 2 personnes minimum représentant les familles avec enfants de Hampden;

Madame Louise Belisle, citoyenne

Madame Caroline Gilbert, citoyenne

QUE le comité de pilotage se réunira en présentiel ou en virtuel selon la disponibilité des membres;

QUE la résolution nommant les représentants de Hampden doit être également transmise à la ville de Scotstown.

Adoptée

#10.2 2022-06-064 INSTALLATION DE PONCEAUX POUR LES 2 ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE depuis quelques années les ponceaux des deux entrées municipales, celui du garage et du bureau sont à changer;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter de faire l'achat des deux ponceaux pour la somme de 2 276 \$ plus taxes et d'en faire les installations.

Adoptée

#10.3 2022-06-065 SALAIRES POUR CAMP DE JOUR POUR (LOISIRS)

ATTENDU QUE les loisirs de Hampden et Scotstown organisent un camp de jour pour les enfants de Hampden et Scotstown pour la saison estivale 2022;

ATTENDU QUE les salaires des employés pour le camp de jour ont été effectués par la ville de Scotstown l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'il est à la municipalité du canton de Hampden d'effectuer les salaires des employés du camp de jour pour l'année 2022.

Adoptée

#10.4 2022-06-066 ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICES

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de véhicule de service et que les employés doivent prendre leur véhicule personnel pour les patrouilles et autres déplacements;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à la majorité des membres présents, que le conseil accepte la dépense pour l'achat d'un véhicule usagé pour la somme de 10 500 \$ à même le fond du budget de l'année précédente qui avait été réservé à cet effet;

Adoptée

#10.5 2022-06-067 OFFRE POUR ACTIVITÉS EXTÉRIEURES OU INTÉRIEURES AFIN DE BRISER L'ISOLEMENT, ORGANISÉES PAR (CAB - HSF) CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU HSF

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre du Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François pour qu'il puisse y avoir des activités estivales intérieures ou extérieures gratuites;

ATTENDU QUE la municipalité offre la salle des loisirs (Pavillon) au Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François afin qu'il puisse organiser des activités à nos citoyens et citoyennes comme des jeux de bingo, de poches, des collations et des boissons, le tout gratuitement;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil offre la salle des loisirs (Pavillon) gratuitement au Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François afin qu'il puisse également offrir gratuitement à nos citoyens et citoyennes des activités estivales.

Adoptée

#10.6 2022-06-068 ADOPTION DU RÈGLEMENT 106-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 88-2018 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU CANTON DE HAMPDEN

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 5 mai 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 5 mai 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 26 avril 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 24 mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents, que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du canton de Hampden joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

ARTICLE 5 REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement 88-2018 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le (date).

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

#10.7 2022-06-069 ADOPTION DU RÈGLEMENT 107-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 101-2021, DÉCRÉTANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS DU CANTON DE HAMPDEN

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire un règlement « sur les frais de déplacement des élus »;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 5 mai 2022 par la conseillère Maryse Briand;

ATTENDU QU'il y a eu adoption du projet de règlement le 5 mai 2022;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'abroger tout règlement antérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil et il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement sur les frais de déplacement des élus » et porte le numéro 107-2022 des règlements de la municipalité du Canton de Hampden.

ARTICLE 3 GÉNÉRALITÉ

Les élus doivent être préalablement autorisés par le conseil municipal avant d'engager des frais de déplacement pour le compte de la municipalité. Le conseil municipal autorise, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement de ces dépenses lors de ses séances ordinaires.

ARTICLE 4 FRAIS DE TRANSPORT ET FRAIS DE RÉUNIONS

Pour l'utilisation du véhicule personnel, le tarif suivant s'applique :

- a) À l'intérieur des limites de la Municipalité, ou de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown : aucun remboursement;
- b) Pour tout déplacement, sauf hors du Québec : les frais par kilomètre parcouru seront payables selon le taux en vigueur, établi par la MRC du Haut-Saint-François ou un montant fixe de 40 \$, le montant accordé sera celui le plus avantageux. Pour les frais de réunions, le tarif suivant s'applique :

Pour toute réunion ou vidéoconférence, un montant fixe de 25 \$ à l'intérieur des limites de la Municipalité, ou de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown, à l'exception des séances régulières, des séances extraordinaires et des ateliers de travail du conseil de la Municipalité dont ceux-ci font partie du salaire annuel des élus.

ARTICLE 5 ABSENCE LORS D'UNE RÉUNION DU CONSEIL

L'élu a le droit de s'absenter d'une réunion du conseil sans perdre la rémunération qui lui est accordé mensuellement.

ARTICLE 6 FRAIS POUR FORMATIONS

Pour toutes les formations suivies, par webinaire ou en présentiel, qui durent une journée, un montant fixe de 150 \$, payable à chaque élu.

Adoptée

#10.8

**EMBAUCHE D'UN OU D'UNE PERSONNE
RESPONSABLE DES LOISIRS AVEC LE
PROGRAMME COOPÉRATION MUNICIPALE POUR
LE FRR VOLET 4**

Reporté

-En attente de renseignement supplémentaire de la MRC

#10.9 2022-06-070 **ADOPTION DES PROJETS DE LA SDSH DU**

PROGRAMME FRR VOLET 2

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de Développement Scotstown/Hampden;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Hampden dispose d'un montant annuel de **12 955,84 \$**, réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE dans son plan stratégique de développement **2021-2025, pour le premier projet**, la Municipalité a pour orientation de rendre le territoire naturel et culturel animé dont l'objectif est de viser une culture de solidarité forte en travaillant des projets communs et complémentaires. De plus, les deux municipalités partagent une vision d'avenir rassembleuse tout en consolidant leurs équipements et en offrant une diversité d'activités. Elles souhaitent ainsi augmenter la notoriété du pôle Rivière-aux-Saumons.

QUE le projet de la construction d'un bâtiment multifonctionnel pour le camping de la rivière étoilée, se situe dans les municipalités de Scotstown et Hampden, le cœur du pôle touristique de la Rivière-aux-Saumons, et a pour but d'offrir un service professionnel d'accueil et des services de dépannage par exemple : du gaz propane aux campeurs et aux visiteurs, mettre à la disposition des cyclistes une station de réparation de vélo, mettre en valeur certains produits artisanaux, offrir des informations touristiques sur les environs, entreposer et entretenir les équipements de location;

QUE la municipalité du canton de Hampden dépose le projet de la construction d'un bâtiment multifonctionnel pour le camping de la Rivière étoilée au coût total de **118 530, 37 \$**;

QUE la municipalité s'engage à investir 5 % du coût total et souhaite financer 95 % avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local réservé pour elle à la MRC.

CONSIDÉRANT QUE dans son plan stratégique de développement **2021-2025, pour le deuxième projet**, la Municipalité a pour but de consolider l'offre touristique du Canton de Hampden en offrant aux visiteurs (marcheurs, cyclistes, automobilistes) un lieu de repos, ouvrir une vue sur le Mont-Mégantic et de permettre l'observation des étoiles dans la Réserve de ciel étoilé.

QUE la construction et l'aménagement d'une halte routière sur la route 257 sud à Hampden avec une base en béton et table à pique-nique avec toit, deux bancs, un télescope sur base et aussi une enseigne explicative sur le canton de Hampden et ses pionniers. Il y aura également un pont qui traversera le fossé pour l'accès à la halte;

QUE la municipalité du canton de Hampden, dépose le projet de la construction et l'aménagement d'une halte routière au coût total de **29 420 \$**;

QUE la municipalité s'engage à investir 5 % du coût total et souhaite financer 95 % avec le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 local réservé pour elle à la MRC.

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les projets énumérés ci-dessous et y contribue avec leurs sommes mentionnées:

Projet 1 : Construction d'un bâtiment multifonctionnel pour le camping de la Rivière étoilée;

Projet 2 : Construction et aménagement d'une halte routière sur la route 257 sud à Hampden.

Adoptée

- Politique pour les séances du conseil
- Félicitations et remerciements aux Loisirs et bénévoles
- Envoi liste de personnes responsables par comité
- Dossier VTT (véhicule tout-terrain)
- Activité bourse pour nouveau-né
- Envoi invitation pour rencontre avec Loisir, SDSH, ville de Scotstown et canton de Hampden

#12 **Période de questions**

Aucune

#13 **2022-06-071** **Levée de séance**

À 20 h 43 la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance.

Adoptée

Bertrand Prévost, Maire

Manon Roy, directrice générale
et greffière-trésorière